

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-14-8

Séance du lundi 20 septembre
2021

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MULHOUSE - HABSHEIM (SYMA) : MODIFICATION DES STATUTS ET VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS 2021 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AU SYMA

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
GREIGERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

KALTENBACH-ERNST Nathalie

MAURER Jean-Philippe

RUCH Valérie

VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-3-2 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 des politiques en faveur de l'attractivité, du tourisme et de la montagne,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-5-8-10 du 31 mai 2021 relative à la Décision Modificative n°1 du budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 14^e Commission territoriale de l'Agglomération de Mulhouse lors de sa réunion du 6 septembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la modification des statuts du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim, joints en annexe de la présente délibération, pour tenir compte de la création de la Collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021 ;
- Attribue une participation de fonctionnement d'un montant de 37 050 € au Syndicat mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim au titre de l'année 2021. Cette participation fera l'objet d'un versement unique ;
- Autorise le prélèvement du montant des crédits correspondant sur l'opération P056O004T10, chapitre 65, nature 6561, fonction 60 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Attribue une subvention d'investissement d'un montant de 60 000 €, en faveur du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim au titre de l'année 2021 pour participer au développement de ses activités relatives à l'aviation légère et sportive. Cette contribution fera l'objet d'un versement unique ;

- Autorise le prélèvement du montant des crédits correspondant sur l'opération P056O004T09, chapitre 204, nature 2041581, fonction 62 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité